

## CONSEIL DES GOUVERNEURS

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire qui a eu lieu le 18 octobre 2024, à 9 h, dans le Centre d'apprentissage des cadres (FA-386) ou sur Zoom

Présences	Absences
<p><b><u>Membres avant droit de vote</u></b> Alvarez-Sierra, Christian, AEF Barbeau, Jay, <b>vice-président</b> Baltrop, James Barry, Aaron Bouchard, Roxanne Guay, André Harquail, David Kasunich, Staysha, AGE Kurkimaki, Laura Manitowabi, Tammy Ramakko, Brian Wells, Lynn, rectrice et vice-chancelière (d'office)</p> <p><b><u>Membres sans droit de vote</u></b> Cavaliere, Patrick, Sénat Colin, Fabrice, APUL Fenske, Tom, SEUL Gorham, Robyn, APUL Patel, Jeet, AECS Pianosi, Birgit, Sénat Vincent, Danielle, secrétaire de l'Université Yazdani, Noushin, SCFP</p>	<p><b><u>Membre avant droit de vote</u></b> Cameron, Vernon, <b>président</b></p> <p><b><u>Membre sans droit de vote</u></b> McGibbon, Joseph, APAPUL</p>
<p><b><u>Observateurs (personnes-ressources)</u></b> Beaudry, Dominic, vice-recteur associé à l'enseignement et aux programmes autochtones Boyer, Céleste, conseillère juridique générale Campbell, Malcolm, vice-recteur principal aux études Corboy, Hannah, secrétaire associée de l'Université Eger, Tammy, vice-rectrice à la recherche Fontaine, Pierre, directeur de l'entretien et des opérations Laporte, Marianne, directrice intérimaire de la planification institutionnelle Lackey, Anthony, spécialiste des risques Leclerc, Renée, adjointe administrative de direction, Secrétariat de l'Université Myers, Naomi, gestionnaire des risques et des assurances Pellerin, Gabrielle, conseillère juridique Piquette, Nicole, vice-rectrice associée aux services financiers Sconsi, Marcus, vérificateur externe, BDO</p>	

### **SÉANCE FERMÉE**

En raison de l'indisponibilité du président, M. Vernon Cameron, le vice-président, M. Jay Barbeau, préside cette réunion. Il déclare la séance ouverte à 9 h 10 et la secrétaire de l'Université, Mme Danielle Vincent, confirme qu'il y a quorum. M. Barbeau souligne le Traité Robinson-Huron de 1850, que l'Université Laurentienne se trouve sur les terres traditionnelles des Atikameksheng Anishnawbek et que la Ville du Grand Sudbury comprend également celles de la Première Nation de Wahnapiatae.

M. Barbeau indique que, puisqu'il s'agit d'une séance fermée, toutes les discussions et tous les documents doivent rester confidentiels.

M. Barbeau souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil à la première assemblée de la nouvelle année universitaire. Il indique qu'il s'agit de la première réunion de la nouvelle secrétaire associée de l'Université, Mme Hannah Corboy, et que le Conseil compte deux (2) nouveaux membres ayant droit de vote, à savoir Mme Staysha Kasunich, présidente de l'Association générale des étudiants (AGE), et M. Christian Alvarez-Sierra, président de l'Association des étudiantes et étudiants francophones (AEF).

M. Barbeau souligne également les récentes démissions de M. Kevin Eshkawkogan et de Mme Angela Recollet à titre de membres du Conseil.

## **POUR DÉCISION ET INFORMATION**

### **1. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par M. Brian Ramakko, appuyé par M. James Barltrop, que l'ordre du jour soit adopté dans la forme présentée.

Adopté à l'unanimité

### **2. Déclaration de conflits d'intérêts**

M. Barbeau invite les membres à indiquer des conflits d'intérêts. Il est souligné que le membre du Conseil, M. David Harquail, avait déclaré un conflit potentiel d'intérêts qui peut survenir à l'occasion si les discussions en venaient à porter sur le traitement réservé aux fonds de dotation et (ou) les contributions différées. Aucun autre conflit d'intérêts n'est déclaré.

### **3. Questions de la rectrice (compte rendu verbal)**

M. Barbeau invite la rectrice et vice-chancelière, Mme Lynn Wells, à présenter cet article. Elle souligne les informations figurant dans son rapport écrit et décrit les diverses activités en cours ou qui ont été entreprises depuis sa nomination et qui soutiennent les quatre (4) volets du Plan stratégique.

Après les remarques de Mme Wells, on souhaite la bienvenue au vice-recteur principal aux études, M. Malcolm Campbell, qui assiste à sa première assemblée du Conseil des gouverneurs.

### **4. Comité des finances et des biens immobiliers**

M. Barbeau invite le président du Comité des finances et des biens immobiliers, M. Brian Ramakko, à présenter les articles ci-dessous.

#### **4.1 Pour approbation : Location du 933, chemin du lac Ramsey (Centre Willett Green Miller)**

\*Avant l'examen de cet article, M. David Harquail se récusé en raison d'un conflit d'intérêts et quitte la réunion pour le reste de la séance fermée.

M. Ramakko invite la vice-rectrice aux finances et à l'administration, Mme Sylvie Lafontaine, à s'exprimer sur ce point. Elle explique que la proposition présentée au Conseil concerne la prolongation du bail de cinq (5) ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023. Il est noté qu'une évaluation des besoins actuels et futurs de l'Université Laurentienne et de l'École des sciences de la Terre Harquail avait également été entreprise pour déterminer s'il y a de l'espace sur le campus principal pour accueillir l'École.

Une discussion s'ensuit concernant les échéanciers pour la réalisation de cette évaluation et les modalités du contrat de location.

En l'absence d'autres discussions, la résolution est examinée dans la forme présentée.

Il est proposé par M. James Barltrop, appuyé par Mme Roxanne Bouchard,

## IL EST RÉSOLU

QUE, comme recommandé par le Comité des finances et des biens immobiliers et présenté à l'assemblée du 18 octobre 2024, le Conseil des gouverneurs approuve un contrat de location de cinq (5) ans entre SA MAJESTÉ LE ROI DU CHEF DE L'ONTARIO, REPRÉSENTÉ PAR LE MINISTRE DE L'INFRASTRUCTURE, et l'UNIVERSITÉ LAURENTIENNE pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2027.

Adopté avec une (1) abstention (S. Kasunich)

### **4.2 Pour approbation : Expansion du projet – Corridor de l'Édifice des arts**

M. Ramakko invite Mme Lafontaine à s'exprimer sur ce point. Elle explique que ce projet particulier avait été planifié pour une année antérieure et que le coût budgétisé était le résultat d'une évaluation interne des installations à ce moment-là. Cependant, à la suite d'une évaluation suivant l'attribution du projet, cette évaluation de l'espace et des travaux requis a donné lieu à une estimation des coûts supérieure à ce qui était prévu à l'origine. En conséquence, Mme Lafontaine indique que le Conseil est invité à approuver un budget total de projet accru qui devrait être parachevé sur une période de deux (2) ans. Il est également noté que le projet devrait commencer à l'été 2025 afin de minimiser les perturbations pour les étudiants.

En l'absence d'autres questions ou commentaires, la résolution est examinée dans la forme présentée.

Il est proposé par M. Brian Ramakko, appuyé par M. Christian Alvarez-Sierra,

## IL EST RÉSOLU

QUE, comme recommandé par le Comité des finances et des biens immobiliers et présenté à l'assemblée du 18 octobre 2024, le Conseil des gouverneurs approuve une augmentation de 1 100 000 \$ + TVH au budget de 2023-2024 précédemment approuvé pour le projet d'immobilisation du corridor de l'édifice des arts de 850 000 \$ + TVH, pour un budget total révisé sur deux ans de 1 950 000 \$ + TVH. Adopté à l'unanimité

### **4.3 Pour approbation : 251, rue John**

M. Ramakko invite Mme Lafontaine à s'exprimer sur ce point. Elle explique que, à la suite d'une évaluation approfondie des travaux à effectuer sur cette propriété appartenant à l'Université depuis sa fermeture en octobre 2023, et des coûts associés aux travaux d'assainissement, la vente de la propriété était recommandée, comme l'option la plus prudente et la plus responsable sur le plan financier.

Une discussion approfondie s'ensuit concernant le calendrier de vente de la propriété, les restrictions juridiques concernant la vente et la manière dont elle serait communiquée à la communauté.

En l'absence d'autres questions ou discussions, la résolution est examinée dans la forme présentée.

Il est proposé par M. Brian Ramakko, appuyé par M. Christian Alvarez-Sierra,

## IL EST RÉSOLU

QUE, comme recommandé par le Comité des finances et des biens immobiliers et présenté à l'assemblée du 18 octobre 2024, le Conseil des gouverneurs approuve le lancement du processus de cession du manoir Bell.

Adopté à l'unanimité

### **4.4 Pour information : Mise à jour sur les biens immobiliers**

\*Avant de passer à ce point, la membre du Conseil, Mme Tammy Manitowabi, se récusé et est placée dans une salle d'attente virtuelle en raison d'un conflit d'intérêts.

M. Ramakko invite Mme Wells à présenter cet article. Elle donne un aperçu des discussions en cours entre l'Université et Infrastructure Ontario (IO) et le ministère des Collèges et Universités (MCU) pour finaliser les conditions de vente de la première des sept (7) propriétés désignées. Elle note qu'une correspondance a été reçue de la Première Nation Atikameksheng Anishnawbek concernant la vente des propriétés et que l'Université Laurentienne reste déterminée à favoriser des relations positives avec les communautés autochtones.

Une discussion approfondie s'ensuit concernant les délais estimés pour la réalisation des transactions.

\*Une fois ce point terminé, Mme Manitowabi réintègre la réunion.

### **5. Comité de vérification et de gestion des risques**

M. Barbeau invite le vice-président du Comité de vérification et de gestion des risques, M. James Barltrop, à présenter les articles ci-dessous.

M. Barltrop profite de l'occasion pour indiquer que les membres du Comité de vérification et de gestion des risques surveillent également de près les progrès réalisés concernant la vente des sept (7) propriétés désignées.

#### **5.1 Pour information : Rapport sur la gestion des risques de l'entreprise**

M. Barbeau invite Mme Lafontaine à présenter cet article. Elle souligne que les plans continuent d'évoluer en ce qui concerne le registre des risques, ce qui permettra à l'Université et à ses dirigeants d'identifier, d'atténuer et de traiter plus efficacement les domaines à risque accru à mesure qu'ils apparaissent. Il est noté que cela comprendra la réalisation d'une évaluation des risques résiduels après la mise en œuvre de mesures d'atténuation des risques. Mme Lafontaine dit que, à mesure que les travaux progressent, des mises à jour continueront d'être présentées au Comité de vérification et de gestion des risques et au Conseil des gouverneurs.

### **6. Comité des ressources humaines**

\*M. Barbeau demande que seuls les membres ayant droit de vote du Conseil, la secrétaire de l'Université, la conseillère juridique générale, les vice-recteurs et la vice-rectrice associée aux ressources humaines et au

développement organisationnel restent dans la salle. Toutes les autres personnes présentes se récusent en raison de conflit d'intérêts.

### **6.1 Pour approbation : Conditions d'emploi du PAPUL**

M. Barbeau invite le président du Comité des ressources humaines, M. Aaron Barry, à présenter ce point. Mme Lafontaine participe également à la présentation. Il est noté que des préoccupations ont été soulevées à la suite des augmentations salariales communiquées aux membres de l'Association du personnel administratif et professionnel de l'Université Laurentienne (APAPUL) en juillet 2024. Bien que les listes de modalités existantes limitent la capacité d'accorder des augmentations salariales supplémentaires, la direction de l'Université a recommandé l'approbation d'autres moyens de reconnaître la valeur et la contribution de ce groupe d'employés. Il est également noté que certaines des mesures ont déjà été approuvées par le Comité des ressources humaines tandis que plusieurs autres sont soumises à l'approbation du Conseil. Ces mesures comprennent des rajustements aux droits aux vacances, une réduction de la période d'essai de douze (12) à six (6) mois, et l'approbation d'une date de rétroactivité de l'évaluation des emplois au 1<sup>er</sup> juillet 2024 pour les membres du PAPUL.

À la suite des remarques de Mme Lafontaine et en l'absence de questions, la résolution est examinée dans la forme présentée.

Il est proposé par Mme Laura Kurkimaki, appuyé par M. André Guay,

#### **IL EST RÉSOLU**

QUE, comme recommandé par le Comité des ressources humaines et présenté à l'assemblée du 18 octobre 2024, le Conseil des gouverneurs approuve les révisions aux conditions d'emploi du PAPUL.

QUE, comme recommandé par le Comité des ressources humaines et présenté à l'assemblée du 18 octobre 2024, le Conseil des gouverneurs approuve que le 1<sup>er</sup> juillet 2024 soit la date de rétroactivité pour le processus d'évaluation des emplois du PAPUL qui se déroulera en 2024-2025.

Adopté à l'unanimité

\*À la conclusion de ce point, les personnes qui s'étaient récusées sont invitées à réintégrer la réunion.

### **6.2 Pour approbation : Conditions d'emploi des cadres supérieurs de l'Université Laurentienne**

M. Barbeau invite M. Barry à présenter cet article. M. Barry demande ensuite à Mme Lafontaine à présenter ce point plus en détail. Elle explique que les changements proposés aux conditions d'emploi des cadres supérieurs de l'Université Laurentienne reposent sur les recommandations formulées par le Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario (BVGGO) et visent plus particulièrement à réviser la politique afin d'assurer le respect continu de la Loi sur la rémunération des cadres du secteur parapublic.

À la suite des remarques de Mme Lafontaine, M. Barbeau demande que la rectrice et vice-chancelière, ainsi que les vice-recteurs, se récusent pour permettre au Conseil de discuter de la résolution proposée.

Puisqu'aucune question ni préoccupation n'est soulevée et que les membres du Conseil sont d'accord avec les changements proposés, la résolution est présentée dans la forme présentée.

Il est proposé par M. André Guay, appuyé par M. James Barltrop,

## IL EST RÉSOLU

QUE, comme recommandé par le Comité des ressources humaines et présenté à l'assemblée du 18 octobre 2024, le Conseil des gouverneurs approuve les modifications proposées aux conditions d'emploi des cadres supérieurs de l'Université Laurentienne.

Adopté avec une (1) abstention (S. Kasunich)

\*À la conclusion de ce point, les personnes qui s'étaient récusées sont invitées à réintégrer la réunion.

### **7. Comité de gouvernance**

M. Barbeau invite la présidente du Comité de gouvernance, Mme Laura Kurkimaki, à présenter cet article.

#### **7.1 Nominations en cours d'année**

\*Avant de présenter ce point, Mme Roxanne Bouchard et Mme Staysha Kasunich se récusent en raison de conflits d'intérêts.

Mme Kurkimaki présente ce point, puis invite la secrétaire de l'Université, Mme Danielle Vincent, à en parler plus en détail. Mme Vincent indique que Mme Bouchard a accepté de soumettre sa candidature au poste de présidente du Comité de vérification et de gestion des risques du Conseil et que, compte tenu de ses compétences et de son expérience dans le secteur financier, sa nomination est recommandée.

De plus, Mme Vincent explique que le 30 juin 2024, le Conseil des gouverneurs a approuvé la composition initiale des comités pour l'année 2024-2025. Il est noté que, à ce moment-là, un certain nombre de fauteuils restaient vacants et que ceux-ci seraient comblés par des nominations en cours d'année. Il est donc proposé de combler l'un de ces fauteuils vacants en nommant Mme Staysha Kasunich au Comité mixte du bilinguisme.

Aucune question n'étant soulevée, les résolutions ci-dessous sont examinées.

Il est proposé par M. Brian Ramakko, appuyé par M. James Barltrop,

QUE, comme recommandé par le Comité de gouvernance et présenté à l'assemblée du 18 octobre 2024, le Conseil des gouverneurs nomme Mme Staysha Kasunich au Comité mixte du bilinguisme pour un mandat prenant effet dès l'approbation et se terminant à la conclusion de l'assemblée annuelle du Conseil des gouverneurs de 2025 (juin 2025).

Adopté à l'unanimité

\*À la conclusion de ce point, les personnes qui s'étaient récusées sont invitées à réintégrer la réunion.

### **8. Autres questions**

M. Barbeau indique qu'il n'a aucun autre point à l'ordre du jour. Mme Wells indique alors que l'Université continue de discuter avec la Ville du Grand Sudbury (VGS) d'une éventuelle solution concernant la piscine Jenó-Tihanyi à la lumière de la récente évaluation des installations aquatiques de la VGS approuvée par le conseil municipal. Mme Wells indique que le Conseil continuera d'être tenu informé.

## **9. Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fermée du Conseil des gouverneurs est levée à 10 h 5.

### **SÉANCE PUBLIQUE**

Le président intérimaire du Conseil des gouverneurs, M. Jay Barbeau, déclare la séance ouverte à 10 h 32 et la secrétaire de l'Université, Mme Danielle Vincent, confirme qu'il y a quorum. M. Barbeau souligne le Traité Robinson-Huron de 1850 et que l'Université Laurentienne se trouve sur les terres traditionnelles des Atikameksheng Anishnawbek et que la Ville du Grand Sudbury comprend également celles de la Première Nation de Wahnapiatae.

M. Barbeau indique que la séance publique est diffusée en direct.

M. Barbeau souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil à la première assemblée de la nouvelle année universitaire et souligne l'ajout de deux (2) nouveaux membres ayant droit de vote, Mme Staysha Kasunich, présidente de l'Association générale des étudiants (AGE) et M. Christian Alvarez-Sierra, président de l'Association des étudiantes et étudiants francophones (AEF), et de deux nouveaux représentants du Sénat, Mme Birgit Pianosi et M. Patrick Cavaliere.

### **SÉANCE D'INFORMATION**

#### **A. Comité organisateur du Forum national sur la réconciliation**

M. Barbeau présente le vice-recteur associé à l'enseignement et aux programmes autochtones, M. Dominic Beaudry. M. Beaudry souligne le travail du Comité organisateur du Forum national sur la réconciliation qui a été présenté sur trois jours en juin 2024. Aux côtés de M. Beaudry se trouvent d'autres membres du Comité organisateur. Ces personnes se présentent et expliquent le rôle qu'ils ont joué dans l'organisation du Forum.

M. Barbeau remercie chaque membre du Comité organisateur de leur contribution et d'avoir fait de ce forum un immense succès.

### **POUR DÉCISION**

#### **1. Adoption de l'ordre du jour**

M. Barbeau note que l'article 7.2 de l'ordre du jour, Pour approbation : États financiers vérifiés de 2023-24 et Rapport de constatations du vérificateur, sera examiné juste après l'article 4, Rapport de la rectrice, et souligne que le vérificateur externe de BDO, M. Marcus Sconci, se joindra à la réunion pour l'article 7.2.

Aucune autre modification de l'ordre du jour n'est demandée.

Il est proposé par M. Brian Ramakko, appuyé par M. James Barltrop, que l'ordre du jour modifié soit adopté.

Adopté à l'unanimité

#### **2. Déclaration de conflits d'intérêts**

M. Barbeau invite les membres à indiquer des conflits d'intérêts. Il est souligné que le membre du Conseil, M. David Harquail, avait déclaré un conflit potentiel d'intérêts qui peut survenir à l'occasion si les discussions en

venaient à porter sur le traitement réservé aux fonds de dotation et (ou) les contributions différées. Aucun autre conflit n'est déclaré.

### **3. Résolution en bloc**

M. Barbeau demande qu'une proposition soit présentée sous forme de résolution en bloc pour les articles ci-dessous figurant dans la documentation de la réunion.

#### **3.1 Procès-verbaux de l'assemblée ordinaire du 28 juin, du scrutin électronique du 10 juillet et de l'assemblée extraordinaire fermée du 11 juillet 2024.**

#### **3.2 Pour information - Sommaire des rapports d'information des comités permanents**

- 3.2 A. Rapport du Comité de vérification et de gestion des risques
  - 3.2 B. Rapport du Comité des finances et des biens immobiliers
  - 3.2 C. Rapport du Comité de gouvernance
  - 3.2 D. Rapport du Comité des ressources humaines
    - i. Rapport annuel sur la réponse à la violence sexuelle et la prévention - 2023-2024
- 3.3 Pour approbation : Nominations au Comité d'éthique de la recherche

#### **IL EST RÉSOLU**

QUE, comme recommandé par le Comité de vérification et de gestion des risques et présenté à l'assemblée du 18 octobre, le Conseil des gouverneurs approuve la nomination de Mme Roberta Heale et de M. Jordan Babando comme membres du Comité d'éthique de la recherche de l'Université Laurentienne (CERUL) pour une période de trois (3) ans à la suite de leur élection par le CERUL le 3 mai 2024.

3.4 Remerciements : Rapport du Comité organisateur du Forum national sur la réconciliation

3.5 Pour approbation : Procédure du Conseil des gouverneurs en matière de recrutement et de nomination

#### **IL EST RÉSOLU**

QUE, comme recommandé par le Comité de gouvernance et présenté à l'assemblée du 18 octobre 2024, le Conseil des gouverneurs approuve la Procédure du Conseil des gouverneurs en matière de recrutement et de nomination.

Il est proposé par M. David Harquail, appuyé par M. James Barltrop,

QUE les articles figurant ci-dessus soient approuvés en bloc dans la forme présentée.

Adopté à l'unanimité

### **4. Rapport de la rectrice**

M. Barbeau invite la rectrice et vice-chancelière, Mme Lynn Wells, à présenter son rapport. Mme Wells présente un compte rendu oral de son rapport figurant dans la documentation de la réunion et souligne les travaux entrepris dans le cadre de l'élaboration de la prochaine entente de mandat stratégique de l'Université, l'incidence des dernières restrictions imposées par le gouvernement fédéral aux étudiants étrangers sur le secteur et l'Université Laurentienne en particulier, ainsi que l'approbation récente de l'UL pour recevoir des



fonds pour l'efficacité et la responsabilité. Mme Wells présente ensuite le vice-recteur associé aux initiatives stratégiques, M. Nicholas Dion, qui a été récemment nommé, et indique qu'il s'agit de sa première assemblée du Conseil des gouverneurs depuis son entrée en fonction. Mme Wells invite enfin tous les membres du Conseil à un événement le 25 octobre pour rendre hommage à la famille Robertson-Martin qui a fait le don d'un nouveau parquet en soutien aux équipes de basket-ball des Voyageurs de la Laurentienne.

## **7.2 Pour approbation : États financiers vérifiés de 2023-2024 et Rapport de constations du vérificateur**

\*Remarque : cet article a été déplacé à la demande du président intérimaire au début de la réunion.

M. Barbeau invite le vice-président du Comité de vérification et de gestion des risques, M. James Barltrop, à présenter cet article. M. Barltrop indique que les états financiers ont été examinés par le Comité de vérification et de gestion des risques et le contrôleur nommé par le tribunal et qu'aucun changement important n'a été constaté. Les états financiers sont donc recommandés à l'approbation du Conseil. M. Barltrop invite ensuite la vice-rectrice aux finances et à l'administration, Mme Sylvie Lafontaine, à s'exprimer plus en détail sur ce point. Après avoir donné un aperçu des états financiers, Mme Lafontaine invite le vérificateur externe de BDO, M. Marcus Sconci, à parler de la vérification récemment terminée.

M. Sconci fait état des progrès positifs réalisés par l'Université depuis l'an dernier, les recommandations précédentes ayant été mises en œuvre avec succès. En outre, M. Sconci exprime sa gratitude à l'équipe des finances et la remercie de sa contribution tout au long de la vérification.

À la suite des remarques de Mme Lafontaine et de M. Sconci, un membre souligne les sources contribuant à l'excédent des revenus de l'Université, notamment les inscriptions d'étudiants étrangers et les contributions des groupes syndicaux.

En l'absence d'autres questions ou commentaires, la résolution est examinée dans la forme présentée.

Il est proposé par M. James Barltrop, appuyé par Mme Tammy Manitowabi,

### **IL EST RÉSOLU**

QUE, comme recommandé par le Comité de vérification et de gestion des risques et présenté à l'assemblée du 18 octobre 2024, le Conseil des gouverneurs approuve les états financiers consolidés vérifiés de 2023-2024 de l'Université Laurentienne, le transfert de 13 368 000 \$ aux actifs nets affectés à l'interne et le Rapport du vérificateur.

Adopté à l'unanimité

## **5. Mise à jour sur le Plan de transformation**

M. Barbeau invite Mme Lafontaine à présenter ce point. Elle fait des mises à jour liées à trois (3) domaines particuliers : (1) le recrutement pour le poste d'agent principal de la transformation qui est en cours; (2) les laboratoires de solutions qui ont été menés et qui continuent d'être organisés dans le cadre des efforts continus pour identifier les possibilités d'amélioration des processus dans les domaines des ressources humaines, de la technologie de l'information et des services aux étudiants; et (3) les efforts en cours pour trouver un emplacement pour le Bureau de mise en œuvre de la transformation sur le campus.

## **6. Mise à jour financière**

M. Barbeau invite Mme Lafontaine à présenter ce point. Elle attire l'attention sur la présentation comprise dans la documentation de la réunion, qui met en évidence les soldes de trésorerie pour la période allant de janvier 2021 au 30 avril 2024, ainsi que les flux de trésorerie et les rendements des placements, y compris les fonds de dotation.

## **7. Comité de vérification et de gestions des risques**

M. Barbeau invite le vice-président du Comité des finances et des biens immobiliers, M. James Barltrop, à présenter le point ci-dessous.

### **7.1 Pour approbation : Politique d'indemnisation de l'Université Laurentienne**

M. Barltrop invite la secrétaire de l'Université, Mme Danielle Vincent, à présenter ce point. Elle explique que la proposition d'une politique d'indemnisation découle des risques juridiques et de la responsabilité de plus en plus élevés auxquels sont confrontés les membres du Conseil des gouverneurs et des divers comités. De plus, les tendances et les précédents juridiques actuels indiquent que, sans une couverture d'indemnisation adéquate, les membres du Conseil et des comités peuvent être confrontés à de graves risques financiers personnels. Mme Vincent souligne également que la nécessité d'établir une politique d'indemnisation était une recommandation de la vérificatrice générale dans le cadre de son rapport sur l'Université Laurentienne.

En l'absence d'autres questions ou commentaires, la résolution est examinée dans la forme présentée.

Il est proposé par M. Brian Ramakko, appuyé par M. André Guay,

**IL EST RÉSOLU**

QUE, comme recommandé par le Comité de vérification et de gestion des risques, le Conseil des gouverneurs abroge la Politique d'indemnité des membres du Conseil approuvée le 11 juin 1993.

**IL EST EN OUTRE RÉSOLU**

QUE, comme recommandé par le Comité de vérification et de gestion des risques et présenté à l'assemblée du 18 octobre 2024, le Conseil des gouverneurs approuve la Politique d'indemnisation.

Adopté à l'unanimité

## **8. Comité des finances et des biens immobiliers**

M. Barbeau invite le président du Comité des finances et des biens immobiliers, M. Brian Ramakko, à présenter les points ci-dessous.

### **8.1 Pour information : Rapport financier annuel de l'Université Laurentienne – 2024-2025**

M. Ramakko invite Mme Lafontaine à présenter ce point. Elle souligne que ce rapport financier annuel est soumis au Conseil des gouverneurs à titre d'information sur les résultats financiers de la Laurentienne pour l'exercice se terminant le 30 avril 2024, et contient une analyse du rendement par rapport à l'année précédente. Le rapport comprend également un aperçu de l'environnement opérationnel après la sortie de la protection de

la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies (LACC), une mise à jour sur l'enseignement, des faits saillants de la recherche et des tendances observées en matière d'inscriptions au cours de l'année universitaire 2023-2024.

## **8.2 Pour approbation : Examen de la Politique sur la dette au titre des immobilisations**

M. Ramakko invite Mme Lafontaine à présenter ce point. Elle explique que l'objectif de la politique est de fournir des lignes directrices sur les responsabilités en matière d'approbation de nouvelles dettes externes au titre des immobilisations, les limites maximales du montant total de ces dettes, et les obligations de rapport sur ces dettes. La dernière politique approuvée a été révisée le 12 février 2016. Par conséquent, à la lumière de la situation financière de l'Université après l'entrée en vigueur de la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies (LACC) et des clauses de l'entente de prêt de sortie qui y sont associées, il a été jugé prudent de s'assurer que cette politique soit à jour.

M. Ramakko souligne que la révision de cette politique est également une recommandation faite par la vérificatrice générale de l'Ontario et que, même si l'Université n'est actuellement pas en mesure d'emprunter en raison des restrictions liées à la LACC, cette politique sera révisée chaque année.

En l'absence d'autres questions ou commentaires, la résolution est examinée dans la forme présentée.

Il est proposé par M. Brian Ramakko, appuyé par M. David Harquail,

### **IL EST RÉSOLU**

QUE, comme recommandé par le Comité des finances et des biens immobiliers et présenté à l'assemblée du 18 octobre 2024, le Conseil des gouverneurs approuve la Politique sur la dette au titre des immobilisations.

Adopté avec une (1) abstention (S. Kasunich)

## **8.3 Pour information : Mise à jour sur les inscriptions**

M. Ramakko invite le vice-recteur principal aux études, M. Malcolm Campbell, à présenter ce point. M. Campbell souligne l'importance de cette mise à jour étant donné que les inscriptions représentent la plus grande source de revenus de l'Université. Il note également que, lors d'une récente réunion du Comité des finances et des biens immobiliers, il a été demandé que les données financières soient incluses dans la mise à jour des inscriptions. Il confirme que cela sera dorénavant fait dans toutes les mises à jour sur les inscriptions soumises au Comité et au Conseil des gouverneurs.

Une discussion s'ensuit sur les sujets de préoccupation liés aux inscriptions. M. Campbell souligne que l'inscription des étudiants étrangers nécessitera un recrutement réfléchi et qu'il faudra s'assurer autant que possible que les personnes à qui l'Université décerne un certificat fréquenteront effectivement l'Université Laurentienne. De plus, en réponse à une question indiquant que la mise à jour était basée sur les données de septembre, la directrice intérimaire de la planification institutionnelle, Mme Marianne Laporte, indique que les données les plus récentes montraient que l'Université aurait un déficit d'inscriptions de 94 étudiants, plutôt que l'estimation précédente de 120.

## **9. Comité des ressources humaines**

M. Barbeau invite le président du Comité des ressources humaines, M. Aaron Barry, à présenter le point ci-dessous.

## **9.1 Pour approbation : Vice-rectorat associé au soutien au corps professoral**

M. Barry invite M. Campbell à présenter ce point. Il explique que la création d'un bureau de soutien au corps professoral est proposée dans le but de combler une lacune critique en ressources humaines (RH). Il est proposé que ce bureau soit dirigé par un vice-recteur associé au soutien au corps professoral, qui relèverait directement du vice-recteur principal aux études. M. Campbell explique les paramètres de ce rôle, qui consiste à travailler en étroite collaboration avec le Service des RH tout en étant le principal point de contact pour le corps professoral en ce qui concerne l'orientation, l'intégration et le développement de carrière. Il souligne en outre que cette structure de soutien au corps professoral est commune dans le secteur universitaire et s'est avérée efficace dans d'autres établissements.

Les membres expriment leur soutien en ce qui concerne la création de ce poste. Ils demandent toutefois que le ratio entre le personnel et les gestionnaires soit étroitement surveillé.

En l'absence d'autres questions ou commentaires, la résolution est examinée dans la forme présentée.

Il est proposé par M. André Guay, appuyé par M. Brian Ramakko,

### **IL EST RÉSOLU**

QUE, comme recommandé par le Comité des ressources humaines et présenté à l'assemblée du 18 octobre 2024, le Conseil des gouverneurs approuve la création du poste de vice-recteur associé au soutien au corps professoral.

Adopté avec une (1) abstention (C. Alvarez-Sierra)

## **10. Comité de gouvernance**

M. Barbeau invite la présidente du Comité de gouvernance, Mme Laura Kurkimaki, à présenter les points ci-dessous.

### **10.1 Pour approbation : Délégation de pouvoirs du Conseil pour les nominations à des comités en cours d'année**

Mme Kurkimaki présente ce point, puis invite Mme Vincent à en parler plus en détail. Mme Vincent fait remarquer que cette autorité n'est pas accordée au Comité dans son mandat, mais qu'elle a été déléguée de temps à autre par le Conseil des gouverneurs. Une proposition visant à inclure une délégation permanente de cette autorité pourrait être envisagée lors d'une future révision du mandat du Comité.

En l'absence d'autres questions ou commentaires, la résolution est examinée dans la forme présentée.

Il est proposé par M. David Harquail, appuyé par M. Aaron Barry,

### **IL EST RÉSOLU**

QUE, comme recommandé par le Comité de gouvernance et présenté à l'assemblée du 18 octobre 2024, le Conseil des gouverneurs autorise le Comité de gouvernance à exercer tous les pouvoirs du Conseil concernant les nominations en cours d'année aux comités du Conseil ou à d'autres comités ou instances où le Conseil doit être représenté pour le reste de l'année 2024-2025.

Adopté avec une (1) abstention (S. Kasunich)

## **10.2 Pour approbation : Lignes directrices supplémentaires pour établir l'ordre du jour des réunions du Conseil des gouverneurs**

Mme Kurkimaki présente ce point, puis invite Mme Vincent à en parler plus en détail. Elle explique que l'une des recommandations de la vérificatrice générale de l'Ontario (VG) était de créer et de rendre publiques des lignes directrices concernant ce qu'on appelait auparavant les « séances à huis clos », qui sont maintenant appelées « séances fermées ». Auparavant, des lignes directrices avaient été mises en œuvre pour décrire le bon usage de ces « séances fermées ». Cependant, aucune ligne directrice similaire n'avait été fournie quant à l'utilisation d'une nouvelle forme de séance « à huis clos » qui avait été mise en œuvre par le Conseil conformément aux pratiques de gouvernance saines et aux normes sectorielles largement acceptées. Mme Vincent fait remarquer que les révisions proposées à ces Lignes directrices visaient à améliorer la transparence en fournissant les mêmes directives concernant les nouvelles séances « à huis clos ».

Une discussion approfondie s'ensuit au sujet du recours aux séances à huis clos. Un membre sans droit de vote demande que le procès-verbal indique que des membres sans droit de vote ont demandé à se voir accorder des fauteuils avec droit de vote au sein du Conseil afin de leur donner le privilège d'être inclus dans les discussions et la prise de décisions à huis clos. M. Barbeau souligne que le Conseil s'engage à faire preuve d'ouverture et de transparence et qu'il fait tout son possible pour examiner les points en séance publique, lorsque cela est possible.

En l'absence d'autres questions ou commentaires, la résolution est examinée dans la forme présentée.

Il est proposé par M. Brian Ramakko, appuyé par M. Christian Alvarez-Sierra,

### **IL EST RÉSOLU**

QUE, comme recommandé par le Comité de gouvernance et présenté à l'assemblée du 18 octobre 2024, le Conseil des gouverneurs approuve les Lignes directrices supplémentaires révisées pour établir l'ordre du jour des réunions du Conseil des gouverneurs.

Adopté avec deux (2) abstentions (S. Kasunich et Christian Alvarez-Sierra)

## **11. Questions du président**

Aucune.

## **12. Autres questions**

M. Barbeau indique qu'il n'y a pas d'autres questions à discuter ou à traiter.

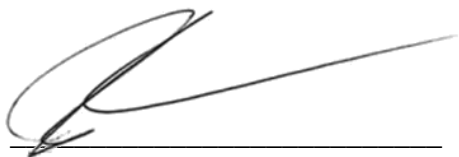
\* La séance publique de l'assemblée du Conseil des gouverneurs est levée à 11 h 53.

## **13. Discussion à huis clos**

Le Conseil des gouverneurs discute alors de questions à huis clos en l'absence des membres de l'Équipe de direction.

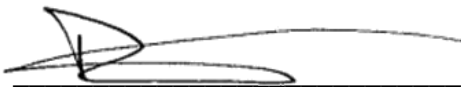
#### **14. Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13 h 9.



---

Jay Barbeau, président intérimaire  
(assemblée du 18 octobre 2024)



---

Danielle Vincent, secrétaire de l'Université